

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEES 184 - 2013 DAC 685 Subvention à l'association Paris Polar (13e).

M. Jean-Bernard BROS et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Paris Polar ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e Commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11.000 euros est attribuée à l'association Paris Polar, domiciliée 87, rue Bobillot 75013 Paris (n° simpa 145761) au titre du festival Paris Polar.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée :

- pour 5000 euros sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 ;
- pour 6000 euros sous la rubrique 33 chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF40004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013.